

Communiqué de presse

CP/SG/18/JT/11

Paris, le 20 mai 2011

Le Secrétaire général de la Francophonie réaffirme son engagement en faveur de la diversité culturelle et linguistique

A l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle, célébrée le 21 mai, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a tenu à rappeler l'absolue nécessité de poursuivre la mobilisation en faveur de cet enjeu majeur que constitue la protection et la promotion de la diversité culturelle et linguistique. *« Cette journée nous donne l'occasion de redire haut et fort que nos différences, loin d'être un frein à la solidarité et à la tolérance, constituent une source d'enrichissement mutuel. J'ai la conviction profonde que la sauvegarde de la diversité culturelle et linguistique est essentielle au maintien de la richesse de l'humanité et qu'elle est indissociable de la vision du monde que nous voulons pour demain »*, a déclaré Abdou Diouf.

« Je sais combien la mondialisation, dont on parle tant et qu'on résume trop souvent à des aspects économiques, affecte même jusqu'à la fibre identitaire des peuples. Cette mondialisation, si on n'y prend garde, peut entraîner une certaine acculturation et, lorsqu'on la confond avec une recherche de ce qu'on croit être la modernité, peut conduire lentement, inexorablement et de manière insidieuse, vers l'appauvrissement de la diversité culturelle de l'humanité », a ajouté le Secrétaire général.

Dès 1993 au Sommet de Maurice, la Francophonie s'est prononcée en faveur de l'exception culturelle. Depuis, elle n'a cessé d'œuvrer au développement du concept de diversité culturelle. C'est en 2002, lors du Sommet organisé à Beyrouth, que les Chefs d'Etats et de gouvernements de la Francophonie ont décidé de se mobiliser en faveur de l'adoption, par l'UNESCO, de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles. Une étape décisive a été franchie en 2005 avec l'adoption et l'entrée en vigueur de cette Convention, qui a permis d'ériger le respect de la diversité des expressions culturelles en principe de droit international.

Aujourd'hui, 80% des 75 membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie ont ratifié la Convention et les efforts se poursuivent afin d'augmenter encore ce bilan déjà très positif. Si l'attention a particulièrement porté au cours des dernières années sur la ratification de la Convention, sa mise en œuvre n'a pas été négligée pour autant. Outre l'appui à la production culturelle francophone, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte son concours à certains pays membres désireux de se doter d'une véritable politique culturelle capable, non seulement de protéger leurs identités nationales, mais aussi destinée à promouvoir ces mêmes identités sur la scène internationale. De même, reconnaissant le rôle essentiel des législateurs en cette matière, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), avec le concours de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec le support d'experts de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), a organisé une importante conférence interparlementaire en février 2011 visant justement à sensibiliser les élus à l'importance de leur rôle.

**L'OIF compte 56 Etats et gouvernements membres, et 19 pays observateurs.
Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org**

CONTACTS

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org + 33.1.44.11.12.68